



16ème législature

Question N° : 15843	De M. Michel Herbillon (Les Républicains - Val-de-Marne)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique		Ministère attributaire > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique
Rubrique > Français de l'étranger	Tête d'analyse >Création d'une « résidence d'attache » pour les Français établis à l'étranger	Analyse > Création d'une « résidence d'attache » pour les Français établis à l'étranger.
Question publiée au JO le : 05/03/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Michel Herbillon attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur la création d'une « résidence d'attache » ou d'une « résidence de repli » pour les Français établis à l'étranger. Le 4 avril 2023, le Sénat a adopté la proposition de loi déposée par M. Ronan Le Gleut, sénateur représentant les Français établis hors de France, créant le dispositif de « résidence d'attache ». Depuis, un groupe de travail piloté par le ministère de l'économie et des finances a été créé afin de mettre en œuvre cette mesure. Malgré l'adoption d'un amendement au Sénat sur ce sujet à l'occasion de la première lecture du projet de loi de finances pour 2024, la création de ce dispositif n'a pas été retenue dans la loi de finances promulguée. Il souhaite connaître l'état d'avancement de la mise en œuvre de ce dispositif.